TL1488-11

em **timor-leste**

a paz é possível

ATAÚRO ET LES DÉPORTÉS

Après 7 ans d'existence le camp de déportés d'Ataúro a été officiellement fermé. La diplomatie indonésienne ne manquera pas d'utiliser à son avantage la fermeture de ce camp qui était le plus connu puisque de nombreuses délégations étrangères avaient pu le visiter depuis que la Croix-Rouge Internationale y avait établi une antenne permanente. Au-delà de la fermeture du camp il faut se demander ce qui est arrivé aux déportés qui en sont sortis.

Débuts et croissance du camp

La petite île de Ataúro, au large de Dili, la capitale de Timor Oriental, a été transformée en camp de déportation politique em 1980. Les conditions de vie des déportés y devinrent particulièrement dramatiques à la fin de 1981 et début 1982 lorsque les déportés atteignirent le nombre le plus élevé et avant que la Croix-Rouge Internationale ne soit autorisée à y aller. La petite population locale d'Ataúro constituée de pêcheurs pauvres souffrit elle-même de ce subit afflux de déportés.

Le premier groupe arriva le 1er juillet 1980, il s'agissait de personnes suspectes d'avoir participé à l'attaque du 10 juin à Dili (attaque du dépôt de munition de Becora, de l'émetteur-radio de Maribia et des postes militaires de Faturraba et Dare). Ces suspects avaient été arrêtés, torturés, libérés après les interrogatoires, puis de nouveau arrêtés pour être emmenés à Ataúro. Ils étaient accompagnés des familles de quelques guérilleros qui avaient participé à cette attaque.

C'est surtout durant les grandes opérations militaires de 1981 que leur nombre augmenta. La plupart des déportés étaient des gens qui avaient un membre de leur famille dans la résistance ou des gens suspects de sympathies pour cette résistance. Arrêtés en groupe ou isolément, regroupés dans les installations portuaires de Laga, ils y attendaient un bateau qui les transportait à Ataúro.

Certains, comme un groupe arrivé le 5 août 1981, venaient de la prison Comarca de Dili et avaient déjà passé des mois ou même des années en prison.

Des témoins pensent que le nombre maximum de déportés à Ataúro a atteint les 6.000 à la fin de 1981, époque où la famine et les maladies provoquèrent de nombreux décès parmi eux, spécialement des enfants.

Il est difficile à cause du blocus d'obtenir des informations détaillées sur les mouvements de déportation vers Ataúro ou sur leur postérieur transfert d'Ataúro vers de nouveaux lieux de détention ou déportation sur l'île de Timor. →

La Croix-Rouge Internationale à Ataúro

En février 1982, après des démarches répétées, le CICR obtenait l'autorisation de visiter l'île de Ataúro. Malgré les efforts de dernière heure pour améliorer les conditions sanitaires et de logement de ces "personnes temporairement déplacées" le CICR jugeait nécessaire d'y établir une antenne permanente qui, jusqu'à la fermeture du camp, apportera une aide substantielle surtout dans les domaines alimentaire et sanitaire. Par sa seule présence le CICR constituait aussi une certaine protection contre les abus des militaires indonésiens.

Les conditions de vie à Ataúro s'améliorèrent progressivement et finirent même par être meilleures que celles de beaucoup de timorais sur l'île principale de Timor. Le gouvernement indonésien fit alors d'Ataúro un point de visite obligatoire pour les missions diplomatiques et pour les journalistes étrangers qui demandaient à visiter le Timor Oriental. Beaucoup concluaient, un peu rapidement, que si les conditions s'amélioraient à Ataúro elles étaient meilleures dans tout le Timor Oriental.

En 1983, lorsque le CICR se vit obligé à quitter Timor à cause des grandes opérations militaires indonésiennes et des limites imposées à son action, l'antenne d'Ataúro se maintînt sur son ilôt. La diplomatie indonésienne en profiterait pour démentir à l'ONU le retrait de la Croix-Rouge Internationale du Timor Oriental.

"Libérés" ou "transférés"

Des pressions internationales s'exercèrent sur l'Indonésie pour qu'elle mette fin à sa pratique de déportation politique symbolisée par l'existence du camp d'Ataúro. Pour désarmer les critiques dont leur pays était l'objet devant la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, les diplomates indonésiens affirmèrent que le camp serait fermé et ses occupants autorisés à rentrer dans leur région d'origine ou à se fixer dans le lieu de leur choix.

La réalité est bien différente.

650 déportés originaires des zones de Lospalos et Baucau (zone Est), retirés d'Ataúro à la fin de 1982 et début de 1983, ont été transférés dans la zone Ouest du Timor Oriental à proximité de la frontière indonésienne. Un camp fut créé spécialement pour eux à Purgoa près de Cailaco. Lorsque l'existence de ce camp commença à être connue et dénoncée à l'étranger les autorités indonésiennes nièrent qu'il s'agissait d'un camp de concentra- →

Rua de Campolide, 215, 4.° Dto. 1000 Lisboa Portugal

tion l'appelant camp de "transmigration". La vérité est que ses habitants ne pouvaient ni sortir ni même recevoir des visites de leurs familles. Ce n'est qu'en décembre 1985 que le CICR fut autorisé à visiter Purgoa et à la fin de 1986 il fut autorisé à organiser le transport de ses habitants vers leurs régions d'origine. Entre leur sortie d'Ataúro et leur retour dans leurs familles trois ans s'étaient écoulés.

Certains déportés, loin de retrouver la liberté en sortant d'Ataúro, on été envoyés dans les prisons de Dili et de Djakarta: c'est le cas notamment de 11 personnes retirées d'Ataúro le 8 juillet 1984 ou de 32 autres retirées le 28 juin 1985.

La sortie d'Ataúro a parfois été à l'origine de nouvelles souffrances, par exemple le 26 juin 1985 lorsque 86 personnes de Manatuto sortirent laissant à Ataúro 64 membres de leurs familles: la mère et les enfants sortaient laissant le père à Ataúro, ou bien le contraire. De nombreuses familles furent ainsi séparées.

En octobre 1984 plus de 600 déportés, originaires de la région de Ainaro, furent emmenés dans un local isolé de la côte-sud, près de Zumalai. Il n'y avait rien dans ce local inhospitalier et ils n'avaient pas été autorisés à emmener les rares biens qu'ils avaient pu se procurer par leur travail durant l'exil à Ataúro. Le camp de Bunuk ainsi constitué fut un camp de famine et de maladies, particulièrement le paludisme. Le nombre élevé de morts causé par ces circonstances ammena l'ensemble des déportés d'Ataúro à écrire à Mgr. Belo (14/12/84) disant que — si leur libération devait ressembler à celle de leurs co-déportés envoyés vers Zumalai — ils préféraient rester à Ataúro. L'ambassadeur indonésien Ali Alatas abusa de cette circonstance, sans en éclaircir les raisons, pour déclarer devant la Commission des Droits de l'Homme que beaucoup de personnes déplacées à Ataúro ne voulaient pas en sortir (Genève, 16/11/85).

Aujourd'hui le camp est officiellement fermé mais 450 déportés auraient choisi d'y continuer leur vie (février 1987). Certains cas s'expliquent par des mariages entre déportés et membres de la population originaires de l'île, mais les autres?

Les déportés de l'intérieur

Le CICR qui a accompagné les déportés d'Ataúro durant ces cinq dernières années a relevé leurs noms et lieux de résidence de leurs familles.

Lorsqu'il est autorisé à visiter certaines agglomérations de l'île de Timor le CICR y recherche les "Ex-Ataúro" qui devraient s'y trouver mais dans environ 2/3 des cas ils ne s'y trouvent pas.

Le CICR a rencontré à Dare 500 des Ex-Ataúros de la région de Ainaro et 100 à Ainaro-ville, tous dans des conditions alimentaires et sanitaires déficientes (rapport du Comité International de la Croix-Rouge, juin 1985).

→

Les Ex-Ataúros sont seulement une partie des déportés, d'autres ont été déplacés d'une région vers une autre. Ils vivent dans dans des camps spéciaux ou regroupés dans des agglomérations qu'ils ne peuvent pas quitter. Les autorités indonésiennes cachent l'existence de ces déportés. La Croix-Rouge elle-même n'en a connaissance qu'au hasard d'une visite ou à la suite d'une dénonciation. En 1986 par exemple le CICR a été informé de la présence de personnes déplacées dans des camps voisins de Aileu, à 50 km à peine de Dili. Pour vérifier la véracité de l'information le CICR décida une visite surprise. Sans *"Surat Jalan"* (laissez-passer) la jeep du CICR se mit en route un dimanche matin. L'emblême de la Croix-Rouge, la proximité de la capitale et une bonne dose de chance firent qu'aucun des contrôles militaires existants sur le parcours n'exigea le *Surat Jalan*. Le CICR put constater la véracité de l'information mais le mécontentement des autorités indonésiennes provoqua une crise qui faillit aboutir à un nouveau retrait de la Croix-Rouge Internationale comme en 1983. Trois semaines plus tard, pour éviter le pire, les indonésiens autorisaient le CICR à faire le relevé des 149 déportés des camps de Aiserimou et Manu Tani. La plupart se trouvaient là depuis 1979 et 1982.

Sept personnes furent arrêtées pour être suspectes d'avoir été à l'origine de la révélation de ce cas au CICR, ce sont trois des déportés, un infirmier, un catéchiste, un fonctionnaire public et un ancien prisonnier qui avait pris contact avec la Croix-Rouge. Torturés sur place en septembre 1986 ils furent ensuite emprisonnés dans les installations des militaires de la police politique Intel près do Commandement du District Militaire (KODIM) de Dili. En février 1987 ils se trouvaient toujours détenus dans ces installations de l'Intel à Dili. On ignore s'ils y sont encore. L'action de la Croix-Rouge permit que la plupart des 149 fussent reconduits vers leurs régions d'origine.

D'autres camps et lieux de déportation subsistent, quelques uns sont connus mais on n'en a que peu d'informations: Halikou, Laklubar, Bobonaro... Le camp de Saelari dans le district de Baucau est des plus connus mais les militaires indonésiens en interdisent l'accès à la Croix-Rouge sous prétexte qu'il ne s'agit ni d'un camp de prisonniers ni d'un camp de déportation mais d'un camp de "re-éducation".

Tant que l'Indonésie refusera l'accès à Timor aux organisations humanitaires et de défense des Droits de l'Homme, et même la libre circulation des journalistes et observateurs étrangers, on aura de bonnes raisons de penser qu'elle a beaucoup de choses à cacher. La fermeture de camps de déportation lorsqu'ils deviennent trop connus ne représente un progrès pour les Droits de l'Homme que si les déportés qui s'y trouvaient ont vraiment été mis en liberté et si leurs conditions de vie et de sécurité ne se sont pas aggravées. Les informations obtenues jusqu'ici ne permettent pas de penser que c'est le cas au Timor Oriental, bien au contraire. □